

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330355751-20230626-DELIBCA252023-DE

Accusé certifié

Réception par le

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Office des Transports  
de la Corse



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

### Délibération n° CA 25/2023

**Portant sur l'attribution du marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.24**

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 26 juin 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattel, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

#### **Membres présents :**

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme FERRI Evelyne	Représentant le syndicat CGT
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. LUCCIONI Don Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. TROJANI Paul	Représentant la CCI de la Haute Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

#### **Membres ayant donnés pouvoir :**

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette	Présidente de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse

## Membres absents ou excusés :

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-33035901-20220811-2022-0811-DE

Accusé certifié

Réception par

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



M. ARRIGHI Pierre  
Mme BOZZI Valérie  
M. CASTELLI Antoine  
M. LECCIA Jean-Baptiste  
M. MELA Georges  
M. MIAS Patrick  
Mme PIETRI Véronique  
M. QUASTANA Paul  
M. VENTURI Jean-Marc

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Représentant le syndicat CGC  
Représentant le syndicat FO  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant la CRMA de Corse  
Conseillère de l'Assemblée de Corse  
Conseiller de l'Assemblée de Corse  
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

## Membre de plein droit :

M. Amaury De Saint-Quentin, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

## Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François  
Mme STAEBLER Martine

Directeur Général de l'OTC  
Payeur de Corse

## Assisté de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

## Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1<sup>er</sup> Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

Accusé de réception

Ministère de l'Intérieur

02A-330355751-20200808-DELIB6A252023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente



- Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- Vu le Procès-Verbal de la commission d'ouverture des plis du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- Vu le Rapport d'Analyse des Offres du 13 juin 2023,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre du 14 juin 2023,
- Vu le rapport relatif à l'attribution du marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.24.

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,  
Après en avoir délibéré,**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

**Approuve** le rapport relatif à l'attribution du marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.24

**Attribue** le marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.24 comme suit :

Pour le lot N°1, de retenir l'offre du candidat N°1 de l'entreprise Corse Audit qui a obtenu la note de 19,47/20 pour un montant de 39 900 € HT sur la part forfaitaire et 60 000 € HT maximum sur la part à bons de commande sur 48 mois, soit 47 880 € TTC pour la part forfaitaire et 72 000 € TTC maximum pour la part à bons de commande.

Pour le lot N°2, de retenir l'offre du candidat N°1 de l'entreprise Corse Audit qui a obtenu la note de 18,11/20 pour un montant de 34 650 € HT sur la part forfaitaire et 60 000 € HT maximum sur la part à bons de commande sur 48 mois, soit 41 580 € TTC pour la part forfaitaire et 72 000 € TTC maximum pour la part à bons de commande.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 30

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 21

Nombre de voix pour : 17

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 4

**ARTICLE 2 :**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330355751-20230626-DELBCA252023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ajaccio, le 26 Juin 2023

Flora MATTEI



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-330355751-20230626-DELIBCA252023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/2023

Pour l'autorité compétente pour l'édition



Office des Transports  
de la Corse



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2023

### Rapport relatif au marché d'audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur le suivi et l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et de la compensation financière allouée aux conventions de DSP maritime du 01.01.23 au 31.12.24

Le contrat porte sur les prestations suivantes :

Audit économique, environnemental, comptable et financier portant sur l'analyse détaillée des comptes d'exploitation et le suivi de la compensation financière allouée aux conventions de délégation de service public (DSP) maritime entre le port de Marseille et les 5 ports de la Corse pour les périodes suivantes :

- 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
- 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

#### Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

#### Décomposition du contrat :

<b>Lot N°1</b>	<b>Lot n°1 : Audit économique, environnemental, comptable et financier de la compagnie délégataire Corsica Linea - ordinaire</b>
Part à bons de commande	Partie à bons de commande - à bons de commande avec minimum et maximum - montant minimum 20 000,00 € HT - montant maximum 60 000,00 € HT
Phase 1	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023 - ordinaire
Phase 2	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024 - ordinaire
<b>Lot N°2</b>	<b>Lot n°2 : Audit économique, environnemental, comptable et financier de la compagnie délégataire La Méridionale - ordinaire</b>
Part à bons de commande	Partie à bons de commande - à bons de commande avec minimum et maximum - montant minimum 20 000,00 € HT - montant maximum 60 000,00 € HT
Phase 1	Période du 01.01.2023 au 31.12.2023 - ordinaire
Phase 2	Période du 01.01.2024 au 31.12.2024 - ordinaire

**Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Affichage : 03/07/23

**Publication de la consultation**

Pour l'autorité compétente par délégation



Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat



Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs



Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles



Classement des offres et attribution du contrat



Information des candidats non retenus



Signature et notification du contrat

avril 2023

mai 2023

juin 2023

juin 2023

juin 2023

juillet 2023

juillet 2023

**Publications :**

Nom	Type de support	Publication	Référence
A.W.S	Profil acheteur	27/04/2023	20230425
B.O.A.M.P	Journal d'annonces légales	27/04/2023	20230425
CNI	Journal d'annonces légales	27/04/2023	20230425

La date de remise des offres a été fixée au jeudi 1<sup>er</sup> juin à 09h00

La liste des candidats se présente comme suit :

**Lot n°1 : Audit économique, environnemental, comptable et financier de la compagnie délégataire Corsica Linea (4 offres) :**

Pli	Raison sociale	Code postal	SIRET
4	CORSE AUDIT	20700	39341828000078
5	Ernst et Young Advisory	92400	34800644600234
6	BACCI-MINICONI-ROSSI	20000	48332675700026
7	EXCO ALBERTINI & ASSOCIES CORSE MEDITERRANEE	20200	45051597800028



**Lot n° 2 - Audit économique, environnemental, comptable et financier de la compagnie délégataire La Méditerranéenne (4 offres) :**

	Raison sociale	Code postal	SIRET
4	CORSE AUDIT	20700	39341828000078
5	Ernst et Young Advisory	92400	34800644600234
6	BACCI-MINICONI-ROSSI	20000	48332675700026
7	EXCO ALBERTINI & ASSOCIES CORSE MEDITERRANEE	20200	45051597800028

Après l'ouverture des candidatures et offres de tous les candidats, la commission a constaté que les documents demandés étaient fournis.  
Le service administratif a donc procédé à l'analyse des offres.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Le candidat sera noté sur sa présentation du mémoire technique, ses références et expériences en lien avec l'objet de la mission ainsi que sur son organisation fonctionnelle et le calendrier détaillé mis en place
2. Prix (20 %)	Prix
3. Délai d'exécution (20 %)	L'offre du candidat sera appréciée par les délais annoncés et leur cohérence avec l'organisation mise en place.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

**Résultat de l'analyse des offres :**

**Lot n°1 : Audit économique, environnemental, comptable et financier de la compagnie délégataire Corsica Linea (4 offres) :**



Raison sociale	Offre HT	Classement	Note brute	Note finale
<b>CORSE AUDIT</b>	39 900,00 €	1	97,35/100	<b>19,47 / 20,00</b>
<b>Ernst et Young Advisory</b>	237 600,00 €	4	63,09/100	<b>12,62 / 20,00</b>
<b>BACCI-MINICONI-ROSSI</b>	84 900,00 €	3	70,77/100	<b>14,16 / 20,00</b>
<b>EXCO ALBERTINI &amp; ASSOCIES CORSE MEDITERRANEE</b>	69 610,00 €	2	79,28/100	<b>15,86 / 20,00</b>

**Lot n°2 : Audit économique, environnemental, comptable et financier de la compagnie délégataire La Méridionale (4 offres) :**

Raison sociale	Offre HT	Classement	Note brute	Note finale
<b>CORSE AUDIT</b>	34 650,00 €	1	90,52/100	<b>18,11 / 20,00</b>
<b>Ernst et Young Advisory</b>	118 000,00 €	4	63,31/100	<b>12,67 / 20,00</b>
<b>BACCI-MINICONI-ROSSI</b>	54 900,00 €	3	69,02/100	<b>13,81 / 20,00</b>
<b>EXCO ALBERTINI &amp; ASSOCIES CORSE MEDITERRANEE</b>	20 064,00 €	2	88,40/100	<b>17,68 / 20,00</b>

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offre le 14 juin dernier qui a suivi l'avis du service technique et propose de retenir l'offre du candidat Corse Audit pour les 2 lots.

**Conclusions :**

Aux vues de ce qu'il précède, il vous est demandé de retenir l'offre du candidat N°1 l'entreprise Corse Audit pour le lot N°1 pour un montant de 39 900€HT et 34 650€HT pour le lot N°2.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**